



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Université
d'ORLÉANS

SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE DE L'ÉTUDIANT

2024-2028

Présentation de l'Université d'Orléans

Université Européenne, ancrée en Région Centre-Val de Loire, l'Université d'Orléans est présente à Orléans, Bourges, Chartres, Châteauroux, Issoudun, Blois et Tours-Fondettes.

Sa bonne intégration dans l'écosystème régional, la qualité de ses enseignements dispensés dans les composantes de formation et de ses travaux de recherche menés dans 25 laboratoires, en font un acteur majeur de la recherche, du développement et de l'innovation en région Centre-Val de Loire.

Université pluridisciplinaire, elle est régulièrement présente dans les classements internationaux, notamment en Économie, Géosciences, Chimie/matériaux, Mathématiques...

L'université d'Orléans combine ainsi la force de l'ancrage local et la reconnaissance du rayonnement international.

Elle compte 3 Unités de Formation et de Recherche (UFR) : Droit Economie Gestion, Lettres Langues et Sciences Humaines, Sciences et Techniques et aussi 1 école d'ingénieurs (Polytech), 4 Instituts Universitaires de Technologie (IUT), 1 Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ), 1 Observatoire des Sciences de l'Univers (OSUC), 1 Ecole Universitaire de Kinésithérapie (EUK) et 1 Département de formation médicale.

Plus de 18 400 étudiants sont répartis sur les 14 sites de l'Université implantés dans 7 villes des 6 départements de la région Centre Val-de-Loire, dont 80% sur le campus de La Source à Orléans.

L'Université d'Orléans est largement ouverte à l'International avec 14 % d'étudiants de nationalité étrangère, et près de 90 pays représentés.

Chaque année, près de 500 étudiants orléanais font le choix d'étudier ou d'effectuer un stage dans une des 150 universités étrangères ou entreprises étrangères partenaires. Labellisée « Human Ressource Excellence in Research » (HR Excellence in Research) et membre de l'université européenne ATHENA, sa vocation internationale est en développement fort ces dernières années.

Sa capacité d'innovation se traduit par le dynamisme de sa recherche et du transfert vers les entreprises régionales, nationales et internationales ainsi que vers l'ensemble des acteurs socio-économiques tels que associations, collectivités, administrations décentralisées, etc.

Son offre de formation, riche en filières professionnelles et largement ouverte en apprentissage, se développe en lien fort avec la recherche à travers des collaborations étroites avec les équipes de ses laboratoires.

Les dispositifs d'accueil et d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants et des adultes contribuent à faire de l'Université d'Orléans un acteur majeur du développement territorial et national.

Contexte de rédaction du Schéma Directeur de la Vie de l'étudiant

A) Base réglementaire et éléments de cadrage

- Le code de l'Éducation article L718-4 charge les établissements d'enseignement supérieur et le CROUS d'élaborer un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire. Ce projet présente une vision consolidée des besoins en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sportives, sociales et associatives.

- Le Plan National de Vie Etudiante (PNVE) du 1^{er} octobre 2015 se consacre à la vie de l'étudiant prise dans sa globalité et définit 3 axes (simplifier les démarches des étudiants et renforcer l'accès aux droits ; améliorer les conditions de vie et d'études ; dynamiser la vie de campus et l'engagement des étudiants) qui se déclinent en 35 mesures opérationnelles.

- La loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'« Orientation et Réussite des Étudiants » (ORE) instaure une contribution vie étudiante et de campus (CVEC) visant à renforcer l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants ainsi qu'à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lors de sa conférence de presse de rentrée 2022, a fortement incité chaque établissement à prendre part aux dialogues territoriaux organisés sous l'égide des recteurs et à se doter de schémas directeurs de vie étudiante (SDVE) pour un déploiement sur l'année universitaire 2023-2024 afin de répondre au plus près aux attentes et aux besoins de ses étudiants.

La Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) a publié le 22 juin 2023, un guide méthodologique afin d'accompagner les équipes des établissements d'enseignement supérieur dans leur démarche d'élaboration de leur SDVE.



B) Une dynamique engagée par toutes les universités

- Une complémentarité des dynamiques s'exprime autour de la vie étudiante (Assises de Tours et Blois, États Généraux de la Jeunesse de la Région Centre-Val-de-Loire), séminaire des journées nationales de l'innovation pédagogique (JIPES), webinaires du réseau vie étudiante (RVE) et du réseau national des vice-présidents vie étudiante, de campus et universitaire (VÉCU).

- Pour l'Université d'Orléans, ce schéma répond à une commande politique qui émane de la présidence dans la continuité de l'auto-évaluation. Les travaux réalisés à cette occasion en termes de diagnostic/état des lieux de l'existant ainsi qu'en terme de recommandations/perspective d'amélioration ont été exploités pour nourrir ce schéma directeur.

C) Un Schéma Directeur de la Vie de l'Étudiant (SDVE) : Qu'est-ce que c'est ? Pourquoi, pour qui le faire ?

- Il s'agit d'une feuille de route, un document stratégique qui vise à définir une politique en matière de vie étudiante, en cohérence avec le cadre réglementaire précité et sur une période donnée. Un projet d'ensemble sous la forme d'un contrat, prenant pleinement appui sur les besoins des étudiants et la volonté de rayonnement d'un ESR en fonction de ses réalités et de celles de son territoire.

- Il présente les mesures qui seront prises et les actions concrètes qui seront déployées pour répondre aux besoins constatés et améliorer la qualité de vie étudiante sur les campus de l'université d'Orléans dans tous ses aspects. Il présente aussi les éléments calendaires qui les accompagnent, et l'évaluation prévue pour suivre le déploiement des actions au fil du contrat.

- Il tient compte des enjeux territoriaux sur les 5 prochaines années (2024-2028), fixe un cap et définit des étapes clefs pour l'atteindre. Il intègre ainsi 4 projets d'envergure :

1- ATHENA, projet pilote d'Universités européennes ;

2- Le Projet de Campus Madeleine avec plus de 3500 étudiants de l'UFR DEG accueilli en plein centre-ville (Ecole de la Data, Ecole des relations de travail ...) ;

3- La création d'une faculté de médecine et d'un CHU à Orléans ;

4- La transformation physique du campus de La Source.

- En articulation avec le Projet de Transformation Organisationnelle engagé, le SDVE est une formidable occasion de renouveler les projets de chaque service pour les mettre pleinement au service des étudiants.

Méthodologie

L'UO a initié la construction de son schéma directeur de la vie de l'étudiant dès 2022. Lors de l'un de ses séminaires d'établissement, le 12 décembre 2022, un atelier dédié à la vie étudiante a permis de partager les analyses et de confirmer les axes de travail initialement identifiés. Ce séminaire a réuni, autour de l'équipe présidentielle, les directeurs et directrices de composantes, d'écoles doctorales et de services.

A la suite s'est tenue une réunion de lancement qui a validé 5 axes portés par autant de groupes de travail. Chaque groupe a été piloté par un binôme constitué d'un responsable administratif et d'un membre de l'équipe politique. La Vice-Présidence Vie des campus a pris la responsabilité de l'animation de l'ensemble du dispositif, appuyée par la Directrice Générale des Services Adjointe Formation et Vie étudiante qui a coordonné l'ensemble des travaux. Les 5 axes, développés lors des travaux des groupes, ont été :

- L'écosystème de la vie étudiante par territoire
- Vers un campus « user friendly »
- Engagement et emploi étudiant
- Bien-être étudiant
- Animation des campus

La première réunion a permis de préciser les attendus, les périmètres de chaque groupe, la méthodologie et le calendrier de travail. Des fiches méthodologiques ont été mises à disposition des pilotes des groupes et des participants. Une première ébauche de la composition typologique et nominative des groupes a été finalisée dès le mois de février 2023. Une attention particulière a été portée à la parité et à la représentativité des groupes, composés des membres issus de toutes les structures, composantes / services et sites ; ainsi qu'à la diversité des représentants étudiants, lors des appels à candidatures lancés dans les différentes instances de l'établissement (CFVU, CA). En outre, de nombreux partenaires externes ont été conviés et mobilisés, permettant ainsi de garantir la cohérence de la structuration de la vie étudiante aux différents échelons (local, académique, régional).

C'est plus de 80 personnes qui ont contribué à la construction du schéma directeur.

Chaque groupe de travail s'est organisé de manière autonome, avec au moins trois réunions sur des thématiques dédiées entre février et mai 2023. Une réunion de présentation des travaux des groupes s'est tenue le 31 mai 2023. La synthèse de ces travaux a ensuite été établie par le VP Vie des campus et la DGSA Formation Vie étudiante.

Le document est désormais présenté aux instances de l'établissement pour discussion et intégration des observations et remarques. Il est ainsi enrichi avant sa validation par la CFVU puis le CA.

Comité de pilotage de la mise en œuvre du SDVE

Composition :

- Président de l'université ou son représentant
- VP CFVU
- VP Vie des Campus
- VP Etudiant
- Chargée de mission Amélioration des conditions de vie étudiante
- DGS
- DGSA Formation Vie étudiante
- Directeur de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE)
- Directeur adjoint bien-être étudiant et culture de la DEVE
- Responsable du service administratif de santé universitaire
- Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives de l'Etudiant (SUAPSE)
- Elus étudiants CFVU et CA
- Directeur du CROUS ou son représentant
- VP étudiant du CA du CROUS
- Référents vie étudiante des campus de proximité

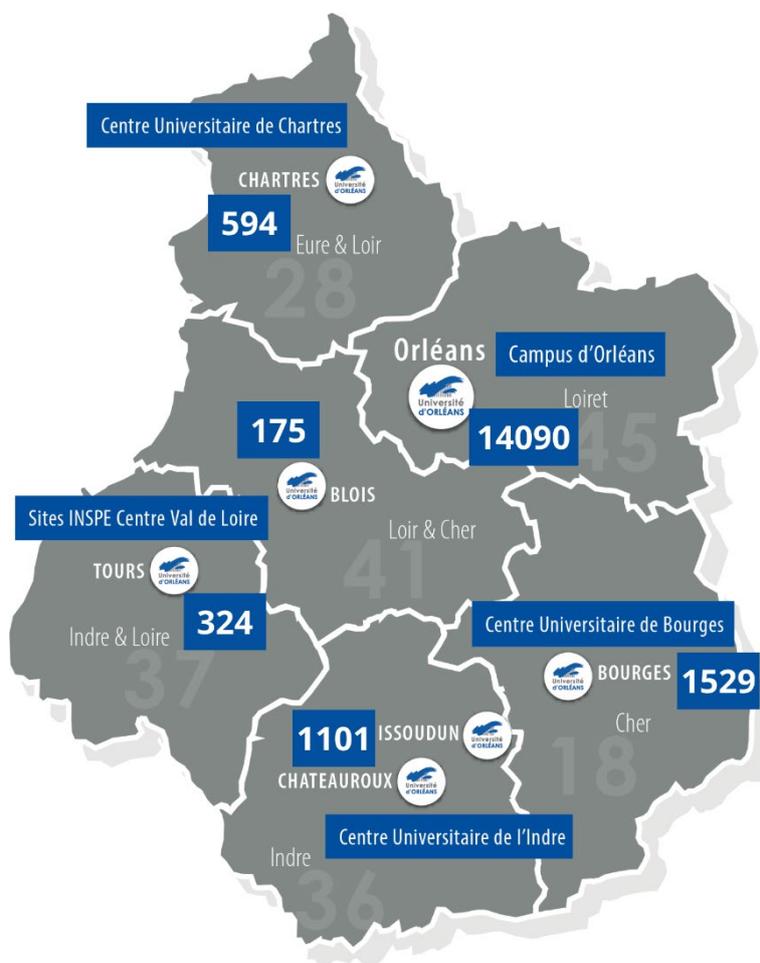
Le Comité de pilotage, chargé du suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de la vie étudiante, est en charge de :

- Superviser la mise en œuvre du SDVE et la réalisation des actions dans les délais impartis ;
- Suivre l'avancement via l'actualisation et la communication des indicateurs clés définis ;
- Coordonner les parties prenantes : le comité facilitera la coordination et la collaboration entre les différents intervenants identifiés dans la mise en œuvre des actions ;

- Proposer aux conseils des ajustements de temporalités, des modifications d'actions ou de nouvelles orientations en fonction de l'évolution des besoins, des indicateurs ou d'opportunités/obligations légales ;
- Présenter des bilans d'avancement auprès de la CFVU et du CA de l'université ;
- Assurer la communication de l'avancement et des évolutions du SDVE auprès de la communauté universitaire et des parties prenantes ;
- Travailler en cohérence avec les autres schémas directeurs de l'établissement (Handicap, Égalité, DDS...);
- Définir la méthodologie de construction du prochain SDVE 2028-2033.



**Une université,
7 villes,
14 campus**



Axe transverse

Ecosystèmes de la vie étudiante : intégrer pleinement les logiques de site

► Objectifs

1. Dépasser une vision satellitaire concentrée sur un seul noyau par la mise en place d'une organisation réelle de campus de proximité.
2. Mutualiser sur l'ensemble des campus le développement de l'accès aux ressources numériques.
3. Développer les passerelles entre tous les territoires.
4. Organiser une communication vie étudiante qui soit pertinente au regard des logiques de campus de proximité.
5. Permettre la mise en place d'actions vie étudiante par campus et en assurer la structuration via la coordination des différents acteurs.

► Plan d'actions

1. Dépasser une vision satellitaire concentrée sur un seul noyau.

Définir des conventions cadres par campus :

- Définir les périmètres de ces conventions cadres ;
- Définir la structuration générale et les modalités de coordination par campus ;
- Définir un socle minimum d'accès aux ressources qui devra bénéficier à chaque site et chaque structure, indépendamment du nombre d'étudiants par site.

2. Mutualiser sur l'ensemble des campus le développement de l'accès aux ressources numériques.

- Proposer à chaque étudiant un accès à un Learning Center, en s'appuyant sur la Convention de Coordination Territoriale, par exemple à Bourges avec l'INSA, avec adaptation des horaires d'ouverture.

3. Développer les passerelles entre tous les territoires.

- Proposer aux étudiants des campus de proximité des formations adaptées aux besoins identifiés, par exemple sur la prévention et le soutien à la vie associative.
- Développer les actions en lien avec les activités culturelles et sportives sur l'ensemble des territoires (résidences artistiques sur tous les sites, tournois sportifs ...) en s'appuyant sur les initiatives et acteurs locaux.

4. Organiser une communication vie étudiante qui soit pertinente au regard des logiques de campus de proximité.

- Alimenter les canaux dédiés par des informations traitées par site ;
- Capitaliser sur la mise en place de l'appliquet mobile My UO pour traiter ce point.

5. Permettre la mise en place d'actions vie étudiante par campus et en assurer la structuration via la coordination des différents acteurs.

- Identifier une personne ressource par territoire / zone géographique (plutôt que par ville directement, et progressivement, dans une logique d'expérimentation) ;
- Assurer la continuité des actions, qui se font aujourd'hui au gré des bonnes volontés ;
- Structurer l'articulation entre la DEVE et ses chefs de projets VE par campus, ce qui pourrait permettre de développer des guichets dédiés à la vie étudiante sur chaque site, possiblement par voie de conventionnement avec les acteurs locaux (PIJ/BIJ), après étude d'impact et analyse des besoins de l'écosystème local ;
- Le campus de Châteauroux, déjà structuré sur beaucoup d'aspects, pourrait constituer un terreau favorable pour l'expérimentation. En fonction des résultats obtenus des dispositifs comparables pourraient ensuite s'étendre aux autres campus, à Bourges et Chartres par exemple.



Pour un campus « user friendly » : Comment fournir à nos étudiants un environnement, un cadre d'étude facile d'accès, ergonomique ?

En 2021-2022

Sollicitations du Guichet AIDE : 2 386
494 étudiants en situation de handicap
1284 aménagements réalisés

En 2022-2023

Sollicitations du Guichet AIDE : 3 499
(+47%)
557 étudiants en situation de
handicap (+13%)
1307 aménagements réalisés

L'Université d'Orléans s'organise continuellement pour mettre en place des accompagnements de plus en plus individualisés face à une demande croissante des étudiants. L'augmentation des sollicitations au plan local reflète une dynamique nationale (meilleure identification des publics cibles, renforcement des exigences des politiques publiques sur l'accompagnement des étudiants).

2. Poursuivre et développer les actions visant à l'inclusion des étudiants porteurs de handicap dans leur vie quotidienne comme sur le plan pédagogique et logistique, pour faire face aux défis posés par l'augmentation de ce type de public.

- Continuer la mise en accessibilité des bâtiments, notamment des ascenseurs.
- Mettre en œuvre les actions prévues dans la convention Atouts pour tous, relative à l'insertion professionnelle des étudiants et des apprenants de l'enseignement supérieur en situation de handicap.
- Instituer un temps de séminaire annuel des référents « handicap », contenant des formations et des temps d'échange.
- Favoriser la pratique du sport et des pratiques artistiques pour les publics porteurs de handicap (voir axe 4).
- Mettre en place des accompagnements spécifiques pour que les étudiants en situation de handicap puissent bénéficier de l'ensemble de l'offre culturelle proposée.
- Consolider le binôme référent handicap enseignant et administratif au sein des composantes.
- Développer des actions sur les sites universitaires de mise en situation pour que les étudiants en situation de validité se retrouvent dans les situations quotidiennes des étudiants en situation de handicap.

3. Moderniser notre environnement numérique, notre communication aux étudiants, la signalétique sur les campus et s'acheminer vers un smart campus, en cohérence avec les attentes en matière de sobriété énergétique et de développement durable.

- Repenser la signalétique et le repérage sur les campus.
- Profiter de la nouvelle application mobile de l'université Orléans, en y intégrant un système de géolocalisation pour les salles de cours (comprenant les informations d'accessibilité), les transports en commun en temps réel, la diffusion des flux de news et offrant un agenda partagé sur tous les événements concernant des domaines de la vie étudiante.
- Continuer l'effort de transformation des bibliothèques universitaires vers un modèle de tiers lieu horaires adaptés, accès numérique et Wi-Fi, implantation de nouveaux services et fonctionnalités.
- Equiper les amphithéâtres en prise de courant et généraliser les dispositifs de recharge des batteries de téléphones et d'ordinateurs portables.

4. Favoriser les solutions de transport en commun et la mobilité douce sur les campus.

- Fort du constat qu'une minorité d'étudiants habite sur les campus, influencer régulièrement auprès des prestataires de transport pour la mise en place de tram, bus, navette ferroviaire adaptés à l'évolution des pratiques des étudiants.
- Travailler avec les opérateurs de transport pour assurer un service minimum et une continuité de service en temps de vacances et la nuit avec le Noctilien ; travailler avec les partenaires pour garantir une offre de transports cohérente sur l'ensemble des territoires.
- Promouvoir la solution gratuite de co-voiturage à l'ensemble des étudiants pour tous les campus ; inclure cette fonctionnalité dans la nouvelle application mobile UO.
- Défendre une politique tarifaire (pack mobilité) en phase avec le pouvoir d'achat des étudiants.
- Compléter le déploiement du dispositif "Campus à vélo" avec l'accroissement du parc de vélo en prêt gratuit et des abris supplémentaires.

5. Embellir et valoriser le cadre de vie.

- Végétaliser l'ensemble des campus (plantation d'arbres et murs végétalisés), pour créer des puits de carbone.
- Poursuivre la mise en place d'éco-pâturages, valoriser nos boisements et la biodiversité qu'ils abritent.
- Former et sensibiliser les étudiants via des cleanwalks, fresques du climat et organisation de conférence avec la participation de nos laboratoires de recherche.
- Optimiser le système de tri, avec l'objectif du zéro-déchet.
- Intégrer à moyen terme une fonctionnalité de suivi de son empreinte carbone dans l'application mobile de l'UO.
- Déployer le plan de sobriété énergétique (sensibilisation aux éco-gestes, campus à vélo, charte sur la transition écologique auprès des associations étudiantes...).

6. Repenser le rythme des études (annuels, hebdomadaires et journaliers) afin de mieux prendre en compte la réalité des besoins étudiants.

- Banaliser de manière effective le jeudi après-midi comme un temps de vie étudiante.
- Engager une réflexion autour de la coordination entre les composantes pour une pause méridienne échelonnée au moins sur le 1^{er} trimestre de l'année pour éviter les temps d'attente trop importants aux restaurants universitaires, avec un démarrage échelonné des cours en début de matinée, qui impacterait également le rythme des transports en commun.
- Voir Axe 4 – Animation des campus : campus culturels, sportifs et en fête





Engagement associatif, citoyenneté et emploi étudiant : Mieux accompagner et valoriser

En 2021-2022

- + de 300 contrats étudiants
- + de 12 000 heures payées sur des contrats étudiants
- + de 115 associations étudiantes labellisées
- + de 50 associations étudiantes hébergées dans les locaux de l'université
- + de 135 000 euros de projets subventionnés par le FSDIE en 2022

Ces chiffres témoignent de l'essor de la vie associative étudiante, qui a fortement repris après le Covid, comme dans la plupart des universités françaises. L'accompagnement par l'université de cette dynamique de reprise doit se poursuivre.

- Les compétences reconnues dans le cadre de l'UE « Engagement » pourront être valorisées par la délivrance d'un open badge (liste des compétences établies en amont, gradation possible du niveau de compétences en fonction du type d'engagement et de l'évaluation du rapport).
- Au-delà du « Happy Campus Day », créer une journée de l'engagement pour mettre à l'honneur la richesse du tissu associatif et encourager l'engagement bénévole.
- Organiser une remise de prix annuels pour mettre en valeur des initiatives étudiantes en matière sportive, culturelle, solidaire, écologique... dans un cadre associatif et/ou pédagogique (projet tutoré, PIC, stage).

2. Mieux structurer et professionnaliser les projets associatifs

- Aménager sur chaque campus des lieux privilégiés, type maison des associations étudiantes, pour mettre à disposition des associations des moyens matériels indispensables à l'exécution des projets, servir de point d'appui à la vie associative (formations aux responsables associatifs, mise en réseau entre acteurs associatifs et institutionnels) et d'espaces de développement local (organisation d'actions inter-associatives, incubateur de projets innovants), voire accueillir des temps festifs.
- Elargir les critères d'éligibilité du FSDIE associatif et nouer des liens plus étroits avec les autres dispositifs de soutien aux projets étudiants (dont Culture Action du CROUS Orléans-Tours, AVEC de la région Centre Val de Loire, ...).
- Renforcer l'ingénierie d'accompagnement aux projets, en s'appuyant sur des professionnels accompagnateurs, fins connaisseurs des associations et de leur écosystème (Animafac, Ligue de l'enseignement, Centraider...) ainsi que des dispositifs existants dans les collectivités territoriales.
- Proposer un plan de formations aux responsables associatifs, en s'appuyant sur ces structures professionnelles partenaires, afin de faire monter en compétences des responsables associatifs, dans le domaine de la santé (VSS, PSSM, PSC1, prévention des addictions et conduites à risque en temps festif), de l'ingénierie de projet (dont les projets solidaires), de la gestion d'emplois (CAP'ASSO, service civique), de la gestion budgétaire et trésorerie, de la recherche de subvention, de la communication ... Les sessions pourraient être organisées dans l'établissement et / ou proposées à distance, avec la mise à disposition de MOOC et de boîtes à outils.
- Faire appliquer la nouvelle charte des associations étudiantes qui intègre les valeurs fortes portées par l'université, en particulier la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et la nécessité de suivre certaines actions en lien avec la prévention des conduites à risques.
- Développer les formations de lutte contre toutes les formes de violence pour les responsables des bureaux associatifs ; formation obligatoire pour pouvoir ensuite prétendre à des financements du FSDIE et/ou à la mise à disposition de locaux.
- Favoriser l'échange de pratiques, d'expériences et imaginer des projets communs pour améliorer la qualité de vie étudiante sur nos campus, au travers d'initiatives annuelles telles que des week-end inter-associatifs et inter-régionaux, mêlant temps d'animation, de formation et de co-working.
- Au-delà du traditionnel annuaire des associations étudiantes, indispensable à la mise en réseau, offrir une vitrine renouvelée au réseau associatif étudiant, intégrant une restitution des grands projets soutenus et un portrait des étudiants engagés.

3. Donner aux étudiants les moyens financiers, logistiques et techniques pour développer leurs initiatives

- Maintenir le niveau actuel de subventionnement des projets associatifs étudiants via le FSDIE (180 000€ issus des crédits de la CVEC en 2024), valoriser et harmoniser les subventions accordées par les composantes aux associations étudiantes.
- Valoriser le nombre des bureaux mis à disposition des associations étudiantes par l'université (surfaces, conventions annuelles de mise à disposition).
- Valoriser les salles ponctuellement mises à disposition des associations étudiantes au sein des composantes (amphithéâtres, gymnases, salles de cours) et du Bouillon.
- Unifier les procédures de demandes de salles ponctuelles entre la demande d'autorisation de la manifestation à soumettre au SHS pour décision du président de l'université (formulaire papier ou en ligne : <https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/vie-des-campus/vie-associative-etudiante/declaration-devenements-associatifs-etudiants>) et la demande de réservation à effectuer auprès de la direction de la composante (en vue de l'édiction d'une convention à titre ponctuel).

4. Normaliser le recours à l'emploi étudiant sans mettre en péril les études

- Faire monter en puissance le forum job étudiant en lien avec la métropole et les entreprises présentes pour du job dating.
- Réaliser une cartographie des emplois étudiants au sein de l'université afin de permettre la présentation d'un bilan annuel devant la CFVU de la politique déployée par l'établissement en matière de contrats étudiants.
- Instituer la présence d'un stand UO dans chaque forum entreprise/stages des composantes pour faire connaître les jobs étudiants offerts et les possibilités d'emplois après le diplôme à l'UO.
- Harmoniser les grilles des rémunérations et fluidifier la gestion administrative et les délais de paiement.
- En lien avec la DRH, améliorer la gestion des contrats étudiants (signature impérative du contrat avant le début du travail, versement d'une avance de traitement dès le premier mois au moins pour les étudiants boursiers).
- Mettre en place un coordinateur ou un référent unique en matière d'emploi étudiant au sein de la DRH, conformément aux recommandations du « guide de préconisation de bonnes pratiques pour l'optimisation de la gestion des contractuels étudiants » édité par l'AMUE en 2021.
- Communiquer davantage en direction du public étudiant les offres de contrat étudiants (page web unique exposant les offres des services centraux et des composantes, mise en ligne systématique d'une fiche de poste normalisée, envoi de messages ciblés aux étudiants via les listes de diffusion des filières de formation, ...).
- Mettre en place une charte de l'emploi étudiants, visant à ce qu'un étudiant ne puisse cumuler un nombre d'heures trop important y compris répartis sur plusieurs emplois, afin de ne pas pénaliser la réussite.
- Créer une fiche de poste d'ambassadeur de la vie étudiante, permettant de mutualiser le recrutement étudiant sur plusieurs services.
- Généraliser la formation des contractuels étudiants en matière de droits et obligations des agents non-titulaires de l'État (neutralité, devoir de réserve...) par la mise en place préalable d'une formation obligatoire à destination des encadrants et encadrantes des contrats étudiants.

5. Favoriser une culture de la participation et la gouvernance participative

- Mettre en place des assises de la vie étudiante, temps fort annuel de concertation dédiées à l'évaluation de la qualité de vie étudiante sur les campus au regard de la feuille de route adoptée dans le cadre du schéma directeur de la vie étudiante.
- Redynamiser l'assemblée des élus étudiants via la création d'une assemblée étudiante vie des campus pour un dialogue étroit avec l'ensemble des services à la vie étudiante.





Contribuer au Bien-être étudiant

En 2021-2022

+ de 760 aides sociales financées par l'UO pour environ 90 000 euros en 21/22 ;

- guichet de l'AIDE sollicité 350 fois pour des questions relatives au logement ;

En 2022-2023

+ de 6000 consultations réalisées au SSU pour plus de 1900 étudiants, en médecine, soins infirmiers, consultations de psychologie ou d'assistante sociale ;

- guichet de l'AIDE sollicité 533 (+52.29%) pour des questions relatives au logement.

D'après l'enquête réalisée par O'Campus en 2022-2023

- 49.1% des étudiants de l'Université d'Orléans déclarent se sentir mal ou très mal moralement (55% dans le même cas en 2021-2022) ;

- 49.1% des étudiants estiment avoir des difficultés à se connecter à internet et 13% à avoir accès à du matériel informatique ;

- 45% des étudiants estiment, ne pas être en capacité de s'alimenter suffisamment.

Les étudiants restent assez majoritairement préoccupés par des problématiques d'ordre social, ces dernières pouvant influencer sur la santé, en particulier la santé mentale.

Les dispositifs et les équipes mis en place par l'université pour y répondre sont très sollicités et ne suffisent parfois pas à répondre à une demande croissante.

(CPTS) concernant leur numéro unique permettant d'obtenir une consultation avec un médecin d'astreinte le jour même ou le lendemain.

- Travailler à un partenariat pour l'ouverture d'un créneau exclusif aux étudiants d'une demi-journée pour des consultations médecin sans RDV au CHUO.
- Transformer les SSU en SSE afin de prendre en charge l'ensemble des étudiants d'un territoire quelle que soit leur université/école de rattachement. Une 1ère étape vers un projet à plus long terme d'agrément centre de santé, à l'instar de l'université de Tours (médecins prescripteurs d'ordonnance et médecins traitants pour les étudiants, personnels et habitants) ; développer des actions de préventions en santé et des antennes du SSU sur l'ensemble des sites distants.
- Poursuivre les travaux engagés pour recruter un médecin-directeur et engager la transformation du service en service commun, doté d'un conseil.

2. Lutter contre la précarité étudiante et aider à leur autonomisation par une action sociale renforcée.

- Structurer et faire évoluer le périmètre d'action du guichet de l'AIDE par une labellisation IJ (Information Jeunesse), puis, à moyen terme, vers un véritable centre d'action social universitaire, en rapprochant les assistantes sociales du SSU et du CROUS Orléans-Tours, avec d'éventuels autres partenaires (e.g. CCAS).
- Mobiliser encore plus d'employeurs sur le forum job étudiant (voir axe 2).
- Diminuer les délais d'attente en matière d'évaluations sociales et d'attributions d'aides (bourses, aides spécifiques ponctuelles, repas à 1€, aides à l'équipement informatique, FSDIE social, tickets alimentaires, chèques services, etc.).
- Pérenniser les permanences des partenaires au sein de la structure (CPAM Centre-Val de Loire, CAF Centre-Val de Loire, préfecture Centre-Val de Loire, CRIJ Centre-Val de Loire,) notamment en matière d'accès aux droits.
- Renforcer et promouvoir les dispositifs de prêts d'équipements en s'appuyant sur le réseau des BU (PRESTO pour les ordinateurs portables, Campus à vélo pour les vélos, calculatrices, ...),



3. Travailler conjointement avec l'ensemble des partenaires pour faciliter l'accès à des logements décentes à prix abordable, et notamment aux étudiants internationaux en mobilité individuelle.

- Renforcer/amplifier la convention CROUS Orléans-Tours quant à la sanctuarisation de logement pour les étudiants internationaux en mobilité programmée (Erasmus) et individuelle.
- Négocier avec les bailleurs sociaux, des solutions de co-titularité pour organiser de la colocation dans des logements sociaux de grande superficie.
- Déployer de nouveaux dispositifs d'aide d'urgence au logement après épuisement du droit commun (SAMU social), par exemple avec l'attribution ponctuelle de chèques vacances pour prendre en charge des nuitées en auberge de jeunesse et par des partenariats avec des structures disposant de logements (e.g. Centre International de la Jeunesse - CIJ).

4. Œuvrer pour des modalités de restauration de qualité et quantité suffisante à un prix en phase avec le pouvoir d'achat des étudiants.

- Renforcer le partenariat avec l'épicerie social et solidaire (ESOPE) et faciliter l'inscription des étudiants à ce dispositif.
- Poursuivre l'implantation de Food trucks en cœur des campus pour compléter les offres du CROUS Orléans-Tours.
- Orienter vers les distributions alimentaires organisées par les tissus associatifs (dont le Secours populaire), et la distribution ponctuelle sur évaluation sociale de tickets alimentaires.
- Travailler auprès du CROUS Orléans-Tours pour une qualité et des quantités rehaussés sur les menus et sandwiches.
- Aménager dans les composantes des espaces de restauration dotés de micro-ondes et de fontaines à eau.
- Disposer d'indicateurs objectifs sur les besoins (solliciter les associations étudiantes sur les besoins de leurs pairs).

5. Continuer d'œuvrer avec fermeté contre les pratiques discriminatoires ou les violences sexuelles et sexistes.

- Inclure systématiquement du personnel du SSU dans la cellule de signalement ;
- Déployer le plan de lutte contre les VSS porté par le VP déléguée « Egalité, diversité, inclusion et qualité de vie au travail » ;
- Former les associations spécialisées et réaffirmer continuellement ces valeurs par la diffusion régulière de la charte des associations étudiantes (voir axe 2).

6. Déployer une communication adaptée au public cible et sujets traités.

- S'appuyer sur une communication de pair à pair (Etudiants Relais Santé, tuteurs PAON, chargés d'accueil et futurs étudiants ambassadeurs) pour la valorisation des services proposés par l'université.
- Communiquer sur l'ensemble des événements et dispositifs de la vie étudiante par l'application mobile UO.



Animation des Campus : Des campus culturels, sportifs et en fête

Sport

Au SUAPSE en 21/22 : 3000 inscrits, 51 activités, 105 séances hebdomadaires, 91 sportifs de haut niveau.

Au SUAPSE en 22/23 : 2264 inscrits, 51 activités, 105 séances hebdomadaires, 144 étudiants avec un statut reconnu : 66 statuts bon niveau et 78 statuts haut niveau.

Culture

En 2021-2022, 45 événements et 2 753 personnes reçues. 9 résidences accueillies - dont la résidence annuelle - 10 ateliers organisés et a contribué à la mise en œuvre de 5 Unités d'Enseignement.

En 2022-2023, 65 événements et 4 175 personnes reçues. 5 résidences accueillies - dont la résidence annuelle - 6 filages, 18 ateliers organisés et a contribué à la mise en œuvre de 5 Unités d'Enseignement.

L'offre sportive est stable mais semble avoir des difficultés pour toucher un public plus large et varié.

L'offre culturelle programmée annuellement est riche et diversifiée. Elle doit continuer à s'adapter de plus en plus aux attentes du public étudiant, tout en conservant l'exigence de sa programmation.

Ces données quantitatives reflètent inégalement l'offre proposée qui doit veiller à prendre en compte l'ensemble des campus.

- Continuer à faire monter en puissance les résidences artistiques en s'assurant qu'elles essaient sur tous les campus avec un relais auprès des enseignants-chercheurs.
 - Soutenir la diffusion et la création artistique, favoriser la présence d'artistes et d'œuvres d'art sur les campus et développer l'action et la médiation culturelle.
 - Développer la relation entre l'action culturelle et les dimensions recherche/enseignement.
 - Soutenir la création émergente (Bouillon, laboratoires de recherche).
- 3. Soutenir et valoriser l'éducation artistique, les projets étudiants et les pratiques sportives, culturelles et artistiques, qu'elles soient amateurs autonomes ou en voie de professionnalisation.**
- Intensifier les pratiques artistiques amateurs des étudiants et leur valorisation.
 - Développer l'accompagnement lié à ces pratiques : le dispositif tremplin « bouillon up », le grand bain (élargir le public et les acteurs impliqués dans le festival), concours nationaux du CROUS Orléans-Tours, en lien avec les acteurs du territoire (Fracama, Studio Polysonic, le 108, Radio Campus Orléans...).
 - Développer des parcours culturels en réseaux avec les structures professionnelles du territoire (CNC, CDN etc.).
 - Développer, à travers le service culturel, des actions artistiques et culturelles sur les territoires de l'Université d'Orléans en dehors du Campus de La Source.
- 4. Promouvoir et diffuser la culture scientifique et valoriser le patrimoine architectural, artistique, paysager et linguistique de l'université.**
- Organiser des débats participatifs, des cafés des sciences et participer aux manifestations nationales comme la Fête de la science ou la Nuit des idées.
 - Organiser des visites patrimoniales à l'occasion des Journées d'études du patrimoine (JEP) en lien avec les formations correspondantes (e.g. Gestion Locale du Patrimoine Culturel – GLPC - de l'UFR DEG).
 - Accueillir et soutenir les initiatives des associations étudiantes
- 5. Créer de grands rendez-vous sportifs, culturels et festifs afin d'animer les campus et créer un sentiment d'appartenance.**
- Appuyer le SUAPSE dans son effort de promotion du projet « Sportez-vous Bien ».
 - Dans la perspective des JO 2024, proposer des animations attractives lors d'une semaine olympique et para-olympique.
 - Renforcer l'implication de l'université dans les Journées arts et culture dans l'enseignement supérieur (JACES).
 - Héberger sur les campus des événements festifs (concerts, galas de fin d'année, ...).
 - En lien avec les autres établissements de l'ESR, mettre en place des tournois régionaux qui se localiserait alternativement sur chaque campus.



6. Faciliter l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels du territoire.

- Inscrire au PPI, la rénovation, voire l'extension des équipements sportifs existants intégrant notamment la création d'équipements de pratiques sportives hors les murs (e.g. parcours sportifs, city stade en pied de résidences universitaires, ...) et le développement d'une solution innovante de sol rétractable de façon à pouvoir mutualiser l'espace et accueillir des événements festifs sans pour autant mettre en péril l'intégrité du revêtement du sol.
- Sensibiliser les publics de la communauté universitaire à l'offre culturelle proposée ; Promouvoir le Pass'Sport et le Pass Culture et créer un passeport pour l'accès facilité à toutes les structures culturelles des sept villes (inspiré du réseau des SMAC) et mettre en place des tournées régionales et une programmation mutualisée.
- Retrouver un équilibre entre la programmation/diffusion de spectacles et l'ouverture du Bouillon aux sollicitations des étudiants ou de leurs enseignants pour mettre en place des projets en lien avec leur cursus (projection) ; accompagner l'équipe du bouillon dans cette transition.
- Développer les publics grâce à la médiation culturelle.
- Mutualiser et anticiper davantage les projets transversaux.



SDVE – GLOSSAIRE

Classement par ordre alphabétique

ACEP	association culturelle des étudiants en psychologie
AAP	appel à projet
AIDE	accompagnement individualisé des étudiants
AMUE	agence de mutualisation des universités et établissements
APA-S	activité physique adaptée et santé
APC	approche par compétences
APLEAT	association de santé et de solidarité spécialisée dans la prise en charge des addictions (avec ou sans substance) et des maladies
ARS	agence régionale de santé
AS	assistante sociale
ASUO	association sportive de l'université d'Orléans
AVEC	appel à projets vie étudiante et de campus (région Centre Val-de-Loire)
B2E	bonus engagement étudiant
BAPU	Bureau d'aide psychologique universitaire
BDE	bureau des étudiants
BIATSS	bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé
BIJ	bureau information jeunesse
BN / B-N	bon niveau
BRI	bureau des relations internationales
BU	bibliothèque universitaire
BUT	bachelor universitaire de technologie
CA	conseil d'administration
CAF	caisse d'allocations familiales
CCAS	centre communal d'action sociale
CCT	convention de coordination territoriale
CeGIDD	centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic
Césure	la césure est un dispositif facultatif qui permet aux étudiants de suspendre leur formation pendant une année universitaire, dans l'objectif d'acquérir de nouvelles compétences, de vivre des expériences professionnelles ou associatives,
CFA	centre de formation d'apprentis
CHU	centre hospitalier universitaire
CHUO	centre hospitalier universitaire d'Orléans
CIJ	centre international de la jeunesse
CLV	cellule de lutte contre les violences
CM	chargé de mission
CMP	centre médico-psychologique
CNOUS	centre national des œuvres universitaires et scolaires
CNRS	centre national de la recherche scientifique
COMP	contrat d'objectifs, de moyens et de performance
COFIL	comité de pilotage

CPAM	caisse primaire d'assurance maladie
CPTS	Communauté professionnelle territoriale de santé
CRIA	centre de ressources illettrisme et analphabétisme
CRIJ	centre régional information jeunesse
CROS	comité régional olympique et sportif
CROUS	centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CSPS	coordonnateur de sécurité et de protection de la santé
CSTI	culture scientifique, technique et industrielle
CVEC	contribution à la vie étudiante et de campus
CVL	Centre Val-de-Loire
DAF	direction des affaires financières
DDRS	développement durable et responsabilité sociétale
DEG	droit économie gestion
DEVE	direction des études et de la vie étudiante
DGESCO	direction générale de l'enseignement scolaire
DGESIP	direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
DGS	directrice générale des services
DGSA FVE	direction générale des services adjoint à la formation - vie étudiante
DOIP	direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle
DRAC	direction régionale des affaires culturelles
DRH	direction des ressources humaines
DRI	direction des relations internationales
DSI	direction des systèmes d'information
E	Enseignant
EC	Enseignant-chercheur
ECO	étudiants club Orléans
ECTS	système européen de transfert et d'accumulation de crédits
ENT	espace numérique de travail
ERS	étudiants relais santé
ESB-N	étudiant sportif de bon niveau
ESHN	étudiant sportif de haut niveau
ESOPE	épicerie solidaire pour les étudiants
ESR	enseignement supérieur et à la recherche
ETP	équivalent temps plein
EUK	école universitaire de kinésithérapie
FFSU	fédération française du sport universitaire
FRAPS	fédération régionale des acteurs en promotion de la santé
FSDIE	fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes
GLPC	gestion locale du patrimoine culturel
HN	haut niveau
HCD	happy campus day
INSA	institut national des sciences appliquées

INSPE	institut national supérieur du professorat et de l'éducation
IREPS	instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
IST	infection sexuellement transmissible
IUT	institut universitaire de technologie
JACES	jours arts et culture dans l'enseignement supérieur
JANE	journée d'accueil des nouveaux étudiants
JEP	jours européennes du patrimoine
JIPES	jours nationales de l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur
JO	jeux olympiques
JPO	journée portes ouvertes de l'université d'Orléans
L	licence
Learning Center	centre de ressources innovantes
LLSH	lettres langues et sciences humaines
LLUO	Learning lab université d'Orléans
LOA	location avec option d'achat
LPR	Loi de programmation de la recherche
M	master
MESR	ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MESRI	ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MGEN	mutuelle générale de l'éducation nationale
MILDECA	mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
MOE	maîtrise d'œuvre en gestion de projet
MOOC	massive open online course
MPLS	maison pour la science
MRP	maison régionale de la performance
OIP	orientation et insertion professionnelle
ORE	orientation et réussite des étudiants
OSUC	observatoire des sciences de l'univers
OTLE	observatoire territorial du logement des étudiants
OVE	observatoire de la vie étudiante
PIJ	Point information jeunesse
PNVE	plan national de vie étudiante
Polytech	école d'ingénieurs (réseau Polytechnique)
PSC1	prévention et secours civiques de niveau 1
PSSM	premiers secours en santé mentale
RDV	rendez-vous
RGPD	règlement général sur la protection des données
RH	ressources humaines
RSA	responsable du service administratif
RSE	régime spécial d'études
RU	restaurant universitaire
RVE	réseau vie étudiante

SAMU	service d'aide médicale urgente
SAPS	sciences avec et pour la société (label)
SCDU	service commun de documentation de l'université d'Orléans
SDVE	schéma directeur de la vie étudiante
SHN	sportif de haut niveau
SHN	sportif de haut niveau
SHS	service hygiène et sécurité
SMAC	scènes de musiques actuelles
SBN	sportif de bon niveau
SSE	service de santé des étudiants
SSU	service de santé universitaire
ST	sciences et techniques
STAPS	sciences et techniques des activités physiques et sportives
SUAPSE	service universitaire des activités physiques sportives et d'expression
TD	travaux dirigés
TP	travaux pratiques
TROD	test rapide d'orientation diagnostique
UE	unité d'enseignement
UEOI	unité d'enseignement d'ouverture intégrée
UEOT	unité d'enseignement d'ouverture transversale
UFR	unité de formation et de recherche
UO	université d'Orléans
VE	vie étudiante
VECU	réseau national des vice-présidents vie étudiante et de campus universitaires
VP	vice-président
VP CFVU	vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire
VPE	vice-président étudiant
VSS	violences sexistes et sexuelles



Université d'Orléans

Château de la Source | Avenue du Parc Floral | BP 6749 | 45067 Orléans cedex 1 | www.univ-orleans.fr